

SE PRÉPARER À *rendre un avis sur les consultations récurrentes*

Réf. : EXP-201

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre le rôle et les attributions du CSE
- ▶ Clarifier les droits et obligations du CSE
- ▶ Maîtriser la procédure de consultation du CSE

PUBLIC

- ▶ Membres du CSE
- ▶ Membre du CE, du CHSCT, de la DUP, DP
- ▶ DS, représentant syndical

PRÉREQUIS

- ▶ Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale



LE *plus*
SYNDEX

Une formation applicable au CE comme au CSE basée sur des cas concrets

Une formation abondant plusieurs scénarios

Réf. : EXP-201

1 jour (7h)

400€ en inter
Intra : sur devis

PROGRAMME

1. Consultations récurrentes : principes généraux

- Les trois grandes consultations récurrentes, quèsaco ?
- Pourquoi rendre un avis ?
- Un accord pour organiser les consultations ?
- Enjeu des niveaux de consultation : central, local, les deux niveaux ?

Quizz

2. Le démarrage de la consultation lors de la remise des informations

- Des informations précises et écrites
- Focus sur la base de données économiques et sociales
- Lire et décrypter les informations remises
- Quid en cas d'une information insuffisante ?

Travail sur documents réels

3. Le délai pour remettre son avis

- Quel délai, dans quelles circonstances ?
- Un délai aménageable par accord
- Avis rendu après l'expiration du délai : quelles conséquences ?

Cas pratique, mise en situation

4. Comment formuler son avis ?

- La possibilité de formuler des observations et la réponse motivée de l'employeur
- La sécurisation du rendu d'avis par un vote en réunion
- La remise d'un avis favorable ou défavorable nécessairement motivé
- La suite de l'avis rendu par le CSE : l'employeur est-il tenu de le suivre ?

Quizz

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation



Cette formation est construite par le service juridique de Syndex !